Important : Ne pas jeter, à remettre obligatoirement au professeur principal complété et signé

Collège - Lycée
SAINTE - ANNE
20 rue Lamotte-Picquet
29200 BREST
Tél. 02.98.44.76.82

Brest, le 5 septembre 2017

Campagne de Bourses de Collège

Note d'information à l'attention de tous les parents des collégiens

Année scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur,

Comme l'an passé, **la demande de bourse de collège est à effectuer auprès de l'établissement scolaire de votre enfant, le Collège Sainte Anne,** qui la transmettra à l'Inspection Académique.

L'obtention de cette bourse est soumise à des plafonds de ressources ***(voir barème au verso***).

Les ressources prises en compte sont celles qui figurent sur l'avis d'imposition de l'année 2016 concernant les revenus de l'année 2015. ***(Revenu fiscal de référence*)**.

Vous disposez d'un simulateur de droit à obtention d'une bourse sur le site du ministère :
http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

Pour tous les élèves concernés par le barème 2017-2018, les dossiers ***seront à retirer à partir du 11 septembre 2017*** *au bureau de la Comptabilité. Ces dossiers renseignés devront être déposés à ce même bureau* ***avant le 18 octobre 2017 dernier délai****.*

N.B. : Pour de plus amples informations, prendre contact avec la comptabilité au 02.98.44.54.14.

La Directrice
I. Beauvillard

ATTENTION : Dans tous les cas, le coupon ci-dessous est à retourner impérativement au professeur principal pour le 29 septembre 2017 au plus tard.

✂----------

Madame, Monsieur ....
Parent(s) de ..... élève de la classe de .....
a/ont pris connaissance des modalités de demande de bourses de collège et des délais à respecter.

Date Signature(s)